



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

REDEVANCE INCITATIVE – SACS EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES (SACS JAUNES)

QUI EST CONCERNÉ ?

A partir du 1er Janvier 2023, tous les habitants de Saint-Nazaire (sauf les bâtiments de la cité et Les Paysages) bénéficient de la collecte en porte à porte des emballages recyclables (regroupés dans des sacs jaunes).

OÙ RETIRER LES SACS JAUNES ?

Les sacs jaunes sont à retirer **en Mairie, salle du Conseil Municipal**, aux jours et horaires indiqués ci-dessous, **sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une CNI impérativement** :

- **Mardi 6 Décembre 2022 de 8h00 à 12h00**
- **Jeudi 8 Décembre 2022 de 8h00 à 12h00**
- **Mardi 13 Décembre 2022 de 8h00 à 12h00**
- **Jeudi 15 Décembre 2022 de 8h00 à 12h00**

La quantité annuelle étant limitée, seul un rouleau sera donné lors de votre passage.

Ces sacs sont gratuits et uniquement destinés à la collecte des emballages recyclables et à aucun autre usage.

QUE DOIT-ON METTRE DANS LES SACS JAUNES ?

